

Compte rendu
Comité des relations de travail SPEQ-MIDI
Rencontre du jeudi 26 février 2015 – 13 h 30 à 16 h 30
800, boulevard De Maisonneuve Est, salle 204-E

Sont présents :

Partie patronale

Bernard Roy, directeur général des services de participation et d'inclusion
Siham Zouali, directrice de la francisation en milieu communautaire et directrice de la francisation en milieu institutionnel p. i.
Sylvie Tremblay, conseillère en relations de travail à la Direction des ressources humaines

Partie syndicale

Claude Tanguay, président du SPEQ
Catherine Courchesne, représentante du réseau MIDI au Conseil exécutif du SPEQ
Linda Champagne, professeure
Brigitte Corriveau, professeure
Brigitte Verdière, professeure

Préparation du compte rendu

Marie-Hélène Prétot, conseillère pédagogique,
Direction de la francisation en milieu communautaire

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout en « c » au point 4 « Cours 4 », au point 5 « Tâches administratives attribuées au personnel enseignant » et du point 12 « Mobilité du personnel enseignant permanent ».

Ordre du jour adopté le 26 février 2015

2. Suivis du compte rendu du 8 octobre 2014

Commentaires sur le compte rendu de la rencontre du 8 octobre 2014 :

Point 4 « La distribution des engagements » devrait figurer dans un point à part, donc au point 5.
Point 7: Au deuxième paragraphe, il faut remplacer le mot « redoublement » par « transfert ».
En raison de l'ajout du point 5, décaler les autres points du compte rendu.

Le compte rendu est adopté le 26 février 2015.

Point 1 – Politique-cadre de gestion des ressources humaines

En ce qui concerne la gestion des relations de travail, on retrouve trois orientations dans *La Politique-cadre de gestion des ressources humaines* :

- renforcer la gestion préventive et active des conflits;
- privilégier le recours à des modes de résolution des litiges adaptés aux différents problèmes;
- favoriser le dialogue avec les associations représentant le personnel. La partie patronale s'appuie sur ces principes dans la gestion des relations de travail.

Point 2 – Regroupement des cours spécialisés avec les cours réguliers

En raison de l'offre, les cours spécialisés sont offerts sur demande et ne peuvent donc pas faire partie de la planification annuelle des cours à temps partiel.

Point 3 – Reddition de comptes des mandataires

Une intervention a été faite auprès de l'organisme visé pour résoudre la situation. D'autres interventions préventives ont été effectuées auprès d'autres organismes pour les aviser de ne pas administrer de questionnaire visant à apprécier les services offerts par le Ministère.

De plus, à l'autre organisme, seule la connexion Internet, interrompue pendant deux semaines, posait problème.

La partie patronale rappelle à la partie syndicale de ne pas attendre la rencontre du Comité des relations de travail (CRT) pour signaler des situations problématiques. À cet égard, le Ministère a fait des interventions auprès d'un collège pour soutenir la nouvelle conseillère pédagogique et le personnel enseignant dans l'implantation du *Programme-cadre*.

Selon la partie syndicale, dans un autre collège, en raison du manque de disponibilité de la responsable en francisation, le personnel enseignant n'avait pas pu obtenir le matériel *Agir pour interagir*. Des interventions ont été faites et le suivi est assuré (*point de suivi*).

3. Réforme annoncée par la ministre Kathleen Weil

La partie patronale accepte d'aborder le sujet, bien que cela ne concerne pas les relations de travail. Le projet *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion* a fait l'objet d'une consultation publique. Outre l'adoption, au cours du printemps, de la politique, la ministre proposera une modalité qui permettra à la fois de définir et de formaliser l'interculturalisme en tant que modèle québécois d'aménagement de la diversité ethnoculturelle. Par ailleurs, la nouvelle politique servira d'appui aux orientations de la prochaine planification pluriannuelle de l'immigration.

4. Nombre de groupes : (SPEQ)

- a) au temps complet et au temps partiel;
- b) qui est administré par d'autres instances que le MIDI.

- a) On dénombre 218 groupes au temps complet et 387 au temps partiel.
- b) Au total, 8 sont administrés en commissions scolaires à Montréal.

Le ministère a connu une décroissance des cours à temps complet contrairement aux cours à temps partiel, probablement en raison de l'amélioration de l'emploi pour les personnes immigrantes. La variation de la composition de l'immigration peut influencer sur la demande, notamment sur la participation au *Programme d'expérience québécoise* (PEQ). Récemment, une légère augmentation des cours à temps complet a été constatée à Montréal.

5. Distribution des engagements : (SPEQ)

- a) affichage sur l'intranet;
- b) offres d'engagement à l'extérieur de la disponibilité déclarée;
- c) cours 4 versus cours de français écrit et de communication orale.

a) L'affichage sur Internet se fait en septembre. La partie syndicale demande un affichage annuel. Pour la partie patronale, dans ce cas-ci, cela ne s'avère pas un choix judicieux. Le processus d'octroi des contrats est en voie de révision afin de l'optimiser.

b) La partie patronale explique qu'il est difficile de remplacer le personnel enseignant et qu'elle a recours à ce procédé en cas de grande période de non-disponibilité afin de maintenir la prestation de services. La partie syndicale voulait plutôt parler d'un seul cas où la classe avait été fermée et que les contrats de remplacement offerts au professeur étaient en dehors de sa disponibilité.

c) La partie syndicale craint que le taux de réinscription au cours 4 à temps partiel soit faible et fait part de l'inquiétude du personnel enseignant de ne pas avoir de contrats. La partie patronale répond que, pour éviter la déperdition, le cours 4 est offert dès la fin du cours 330-3 du temps complet. Pour la présente session, le cours 330-3 finit le 22 avril et le cours 4 commence le 27 avril. Les cours du temps partiel finissent le 22 mars et le cours 4 reprend le 7 avril. Deux calendriers sont maintenus. Il y a donc continuité. Il a été évalué qu'il y aurait une augmentation de l'offre de service plutôt qu'une diminution.

6. Reddition de comptes des mandataires : (SPEQ)

- a) équipement informatique et locaux;
- b) photocopies;
- c) tâches administratives attribuées au personnel enseignant.

a) La partie patronale explique que les établissements d'enseignement ainsi que les OBNL respectent l'entente actuelle. Des discussions sont en cours afin d'équiper le maximum de classes.

b) La partie patronale précise que le Ministère adhère au *Plan de développement durable 2013-2015*; le matériel *Agir pour interagir* s'inscrit dans ce virage gouvernemental. Dans le cadre d'échanges, les institutions ont mentionné que certains professeures et professeurs faisaient beaucoup de photocopies. Ainsi, le Ministère proposera aux mandataires d'élaborer des cahiers reprographiés et plastifiés à partir de quelques 175 à 180 photocopies du matériel *Agir pour interagir*, jugées nécessaires pour le fonctionnement en salle de classe, et appelés *Les essentiels*.

La partie syndicale expose les variations entre les milieux d'enseignement relativement aux locaux qui ne sont pas tout à fait équipés, au nombre de photocopies et à la reprographie. La partie patronale rappelle que le matériel n'est pas prescriptif et propose de présenter *Les essentiels* à la Commission pédagogique nationale (CPN).

c) La partie syndicale a été informée qu'un collège a tenté d'imposer des tâches administratives au personnel enseignant. La partie patronale répond qu'elle est intervenue immédiatement auprès des autorités du collège, qui s'est amendé.

7. La formation du personnel enseignant : (SPEQ)

- a) non rémunérées pour les occasionnels;
- b) rétroaction sur le nouveau matériel et la nouvelle planification (personnel enseignant et NTIC).

a) La partie patronale rappelle que tout le personnel enseignant occasionnel bénéficie de deux journées de formation annuelles offertes par le Ministère et que, lorsque sous contrat de 11 semaines au temps complet, il bénéficie aussi de deux journées pédagogiques.

En moyenne, les occasionnels au temps partiel enseignent 21 heures par semaine auxquelles s'ajoutent 16 heures et demie de disponibilité par semaine. Le Ministère n'a pris que six de ces heures durant la session pour la tenue de deux ateliers de consolidation, tenus le vendredi, afin de préparer davantage le personnel enseignant à l'implantation du *Programme-cadre*.

Selon la partie syndicale, la disponibilité est quotidienne et non hebdomadaire; le personnel enseignant en congé le vendredi n'a pas de disponibilité, peu importe le nombre d'heures

travaillées dans la semaine. La partie patronale rappelle qu'il s'agit d'une interprétation de la convention collective, mais qu'elle a réécrit sa lettre pour corriger le terme « convocation » par « invitation » et l'a renvoyée au personnel enseignant, qui a tout de même assisté aux ateliers du vendredi.

b) La partie patronale rappelle que des ateliers de consolidation ont été tenus sur le nouveau matériel et la planification, et que, consciente de la difficulté de certains professeurs et professeures à utiliser les NTIC; elle travaille à la création de menus déroulants pour faciliter la rédaction de la planification, qui sera disponible sous peu.

La partie syndicale demande à ce que la lettre envoyée par le SPEQ, et portant sur la formation des NTIC, soit versée au compte rendu. Elle spécifie qu'elle va recommander aux membres d'envoyer leurs commentaires aux conseillères et conseillers pédagogiques. Le thème pourrait être abordé en CPN.

La partie syndicale propose un comité parallèle de travail pour le matériel.

8. Les sessions d'enseignement : (SPEQ)

- a) exigences quant au délai de remise des notes;
- b) conseillères pédagogiques; transmission au personnel enseignant des noms des nouvelles personnes.

a) La partie patronale précise que ce point a été traité au CRT du 8 octobre 2014. La convention collective accorde cinq jours au personnel enseignant pour la remise de notes. Si les mandataires font des pressions indues pour que les notes soient remises avant le délai, il faut en faire part à la Direction de la francisation en milieu communautaire (DFMC) et à la Direction de la francisation en milieu institutionnel (DFMI) et ne pas attendre le prochain CRT.

La partie patronale explique que les notes sont demandées plus tôt pour laisser de la place aux personnes qui redoublent. Les communications écrites et verbales du Ministère doivent être en phase avec la convention collective; conséquemment, l'aide-mémoire, qui détaille la procédure de la session, sera corrigé.

b) La partie patronale rappelle que les effectifs dégagés de l'enseignement retournent à l'enseignement à la fin de mars 2015 et informera la partie syndicale en temps et lieu du nom des personnes remplaçantes.

9. L'évaluation du personnel enseignant (MIDI)

- a) du temps complet;
- b) du temps partiel.

a) Sur 90 des 92 professeures et professeurs ayant été nommés sur des postes réguliers ont été évalués et rencontrés par la DFMC et la DFMI. Deux professeurs n'ont pas été évalués pour des raisons personnelles. Les 13 professeures et professeurs actuellement en probation ont été observés; certains ont été évalués et d'autres le seront bientôt. Une vingtaine de professeurs occasionnels à temps complet ont été évalués.

b) La DFMC et la DFMI entreprendront l'évaluation du personnel à temps partiel en 2015-2016.

10. Rencontre d'information avec les responsables de la francisation en milieu communautaire (MIDI)

Le 29 janvier dernier, les responsables chez les mandataires ont été informés de l'implantation du référentiel commun et du matériel *Agir pour interagir*. L'objectif de la rencontre était de démontrer la volonté du Ministère d'assurer une gestion à distance efficace, tout en s'appuyant sur une relation partenariale.

Ainsi, leurs rôles et responsabilités leur ont été rappelés, réexpliqués et réaffirmés dans le cadre de l'entente avec le Ministère, particulièrement en ce qui a trait à l'encadrement du personnel enseignant et des élèves.

11. Formations sur l'évaluation sommative et formative (MIDI)

Les professeures et les professeurs ont évalué très favorablement les formations qui ont eu lieu les 6 et 9 février 2015 et ont précisé que cela les aidait grandement dans l'implantation du référentiel commun. Les activités d'évaluation sommative réalisées durant la formation feront partie d'une banque qui sera disponible bientôt.

12. Mobilité du personnel enseignant permanent (SPEQ)

La partie syndicale propose l'ajout d'un nouveau point relatif à la mobilité du personnel enseignant permanent. La partie patronale accepte et mentionne qu'elle repensera à la mobilité en juin prochain. Les demandes sont reçues et traitées.

13. Date de la prochaine rencontre

À fixer.

Suivi – Point 3) : reddition de comptes.

Suivi – Point 6b) du compte rendu du 26 février 2015 : présentation du matériel *Agir pour interagir : les essentiels* à la CPN.

Suivi – Point 7a) : verser la lettre envoyée par le SPEQ sur la formation aux NTIC au compte rendu.

Suivi – Point 7b) : voir la possibilité de former un groupe de travail parallèle pour le matériel *Agir pour interagir*.

Suivi – Point 8b) : aviser la partie syndicale des noms des nouveaux conseillers pédagogiques.



Bernard Roy, directeur général
Direction générale des services de
participation et d'inclusion

Immigration,
Diversité
et Inclusion

Québec 



Claude Tanguay, président
Syndicat des professeurs de l'État du Québec



